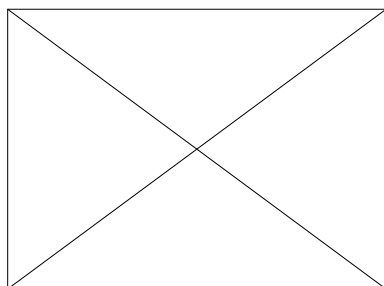


Supplément au
Bulletin mensuel n° 58
12 juillet 1999

Toute l'actualité syndicale
en permanence mise à jour
sur le site Internet du SI·EN

<http://www.fen.fr/sien>



CAPN du 23 juin

mutations des IEN,
premières affectations
liste d'aptitude IEN 99

CAPN du 1er juillet

liste d'aptitude IA-IPR 99

Le sommaire complet
est en page 3

Editorial

Après une année bien remplie (trop remplie, serait plus juste) voici venu le temps de se ressourcer, de reprendre des forces.

Enfin les vacances ! Ou presque, car une charge de travail comme celle des inspecteurs ne peut s'oublier en quelques jours ou quelques semaines... Leur frustration et leur impatience non plus ne s'estompent pas. Monsieur le ministre nous a dit, lors de notre congrès, de patienter, d'attendre (encore une fois) que les rapports du recteur MONTEIL et de l'Inspecteur Général Pierre DASTE lui soient rendus pour qu'il puisse prendre une décision.

Le premier a remis sa copie, le second doit le faire courant juillet.

"Attendre", ce mot devient de plus en plus insupportable, et ce d'autant plus que notre hiérarchie nous demande de travailler toujours plus et toujours plus vite. Nous devons répondre à ses sollicitations par retour de fax, mais quand il s'agit de nos revendications "qui ne sont pas illégitimes" (sic) l'administration retrouve sa lenteur habituelle.

Nous ne pouvons plus attendre, nous n'acceptons plus de patienter encore !

Les vacances passeront, mais notre amertume ne fera que grandir si notre situation n'évolue pas.

D'ores et déjà il faut se mobiliser ; dans chaque académie, dans chaque département, tenons-nous prêts à enclencher une action forte si nous n'obtenons pas des engagements clairs. Le Bureau National des 29 et 30 juin a décidé de lancer une semaine d'action du 20 au 25 septembre. Dès la rentrée les responsables académiques recevront une note d'information qui précisera les modalités à mettre en œuvre.

Au nom de tous les membres du B.N., je vous souhaite à tous de bonnes vacances et souhaite vous retrouver mobilisés et déterminés à la rentrée.

Patrick ROUMAGNAC
le 9 juillet 1999

AGENDA

15 juin

* MEN / Audience du doyen G. LAFORET, IG, sur la formation des IEN (P. ROUMAGNAC, M.P. COLLET, F. GROSBRAS)

16 juin

* Réunion de la section académique de CRETEIL (M.-P. COLLET)

23 juin

* **CAPN** : fin de mouvement des titulaires – Premières affectations – Titularisation des stagiaires 2^{ème} année – Liste d'aptitude IEN (R. HASIAK – D. GAUCHON – M. LEVEQUE – J.-M. PETIT – P. ROUMAGNAC – D. GUILLAIN – J. PLATIER)

24 juin

* MEN / Conférence de presse du ministre : présentation de la Charte pour l'enseignement professionnel du XXI^{ème} siècle - L'enseignement professionnel intégré. (P. ROUMAGNAC)

29 et 30 juin

* BUREAU NATIONAL

1^{er} juillet

* MEN / Conseil supérieur de l'Education (B. DE GUNTEN)
* FEN / Centre H. Aigueperse / Groupe de travail sur l'Illettrisme (Y. TENNE)

2 juillet

* FEN / Exécutif fédéral national (P. ROUMAGNAC)
* Réunion du Bureau académique de PARIS (P. ROUMAGNAC – J. BILAK)

5 juillet

* Réunion de la section académique de PARIS (P. ROUMAGNAC)

6 juillet

* MEN / Commission de réforme (P. ROUMAGNAC)

7 juillet

* MEN / Audience auprès de M. DELLACASAGRANDE, directeur des Affaires financières. Jean-Paul ROUX, SG de la FEN, accompagnait la délégation SI.EN composée de P. ROUMAGNAC, M.-P. COLLET, R. HASIAK, Fr. GROSBRAS.

8 juillet

* UNSA : réunion de coordination (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – A. CADEZ)

9 juillet

* POITIERS / Centre de formation : rencontre avec la nouvelle promotion des inspecteurs stagiaires (P. ROUMAGNAC - M. PHILIPPE)

12 juillet

* MEN / Conseil supérieur de l'Education (M.-P. COLLET)

Liste d'aptitude IA-IPR 1999

M. BOHN Gérard	Strasbourg	Eco. gestion
M. BOURDEAU Philippe	Lille	AVS
M. BOURGEOIS René	Dijon	Eco. gestion
M. BOURROUILHOU Georges	Aix-Marseille	STI
Mme CAMBOULIVES Aline	Créteil	AVS
M. CHARLES Jean-Michel	Dijon	AVS
M. CREMEAU Jacques	Caen	AVS
M. DAUBANNAY Maurice	Clermont-Fd	AVS
Mme DODANE Christine	Besançon	AVS
M. DREYER Jean	Poitiers	AVS
M. DUFOUR Michel	Rouen	Maths
Mme DUPUIS Sylviane	Rouen	AVS
M. DURAND Michel	Nancy-Metz	AVS
M. DURBEC Louis	Grenoble	AVS
M. EYNAUDI Michel	Aix-Marseille	STI
M. FIALON Jacques	Clermont-Fd	AVS
Mme GADEAU Josette	Bordeaux	AVS
M. GOULEME Daniel	Clermont-Fd	AVS
M. GOUPIL Michel	Nantes	AVS
Mme GREUSARD Evelyne	Besançon	AVS
M. GROSPERRIN Roland	Aix-Marseille	AVS
Mme GUIBERT Annie	Orléans-Tours	AVS
M. HANRY Jean	Lille	AVS
M. HOUCAYER Jean-Pierre	Versailles	AVS
Mme JORDI Catherine	Nice	AVS
Mme JOSSE Annie	Lyon	AVS
Mme JOUSSIER Françoise	Reims	AVS
M. KOLB Georges	Rennes	AVS
M. LAGUARDA Alain	Rouen	AVS
M. LEVY-SOUSSAN Charles	Aix-Marseille	AVS
M. MANGIN Christian	Paris	AVS
Mme MARCAILLE Monique	Lille	AVS
Mme MARGOT Annick	Toulouse	AVS
M. MARRE Christian	Poitiers	AVS
M. MERVILLE Michel	Versailles	AVS
Mme PAHON Nicole	Paris	STI
M. PATOUILLARD Joseph	Lyon	Sc. Phys.
M. PERNIAS Francisco	Adm. centrale	AVS
M. PERROT Daniel	Orléans-Tours	AVS
M. PROTIN André	Orléans-Tours	AVS
M. ROBIOLLE Claude	Caen	AVS
M. ROUX Serge	Nantes	AVS
Mme SALOME Martine	Guadeloupe	AVS
Mme SOPENA-GARCIA Françoise	Créteil	AVS
M. TOURNIER Guy	Limoges	AVS
M. VALLIER Jean-Paul	Guyane	AVS
M. VERLUCCO Jean	Grenoble	AVS
M. VERNET Jean-Marie	Montpellier	Eco. gestion
M. VICET Jean-René	Dijon	AVS

Liste complémentaire

M. BABLET Marc	Paris	AVS
M. GIRAudeau Hervé	Montpellier	AVS

L'inspection

Supplément au n° 58

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Com. paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014

PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Commission administrative paritaire nationale des IEN

Séance du 23 juin 1999

Déclaration liminaire de Patrick ROUMAGNAC

Madame la Directrice,
Mesdames et Messieurs
les membres de l'Administration,

Mesdames et Messieurs
les commissaires paritaires,

Lors de la CAPN du 18 mai, les représentants du SI.EN ont dénoncé certaines situations qui relevaient, pour eux, de l'arbitraire et de l'injustice à l'égard de collègues qui, n'ayant jamais démérité, ne comprendraient pas qu'aucune règle objective ne préside aux opérations de mouvement.

Les commissaires paritaires ont été entendus puisque toutes les décisions qu'ils contestaient ont été remises en cause et doivent être traitées aujourd'hui. Nous nous félicitons de cette première étape, mais nous ne saurions nous en contenter. La voix que nous faisons entendre n'est pas seulement la nôtre, c'est celle de plus de 1500 inspecteurs qui nous ont élus pour que soient respectées les règles les plus élémentaires de l'équité. Nous avons été entendus, c'est bien ; voyons maintenant si nous serons écoutés !

Vous nous dites, Madame la Directrice, que l'intérêt du service public doit prévaloir pour les opérations d'affectation. Certes, mais pensez-vous que nous l'ignorions ? N'oubliez pas que nous oeuvrons au quotidien pour un service public plus juste, plus efficace, plus humain... Nous

payons de notre personne chaque jour – et parfois au prix fort, c'est-à-dire au détriment de notre vie familiale – notre dévouement au service public. Dès lors, nous pouvons comprendre cette priorité que vous avancez, mais cela nous rend encore plus critiques s'il apparaît qu'ici ou là les copinages et les manœuvres douteuses conduisent à privilégier untel au détriment de tel autre en masquant l'arbitraire derrière le profil ou l'intérêt du service.

Que parfois la loi soit dure, nous pouvons le comprendre ; qu'elle soit injuste, nous ne pouvons l'accepter !

Mal rémunérés, malmenés, maltraités, les inspecteurs de l'Education nationale ne supportent pas de subir une injustice supplémentaire. L'information sur le profil attendu pour occuper un poste est une bonne chose, la sélection des candidats à partir de prétendues compétences particulières est une injustice intolérable. Ce n'est pas la seule voix des commissaires paritaires qui vous le dit, plus de 1500 IEN s'adressent à vous, Madame la Directrice, pour vous dire leur blessure. Ecoutez-les tant qu'il en est encore temps.

Quand un enseignant se sent lésé dans ses droits, quand il s'estime victime d'une injustice il s'adresse à son inspecteur / son inspectrice pour obtenir son soutien. De la même manière, nous nous adressons à vous. Il veut être écouté, nous le voulons aussi. Nous l'écoutons car nous sa-

vons bien que tout individu qui se sent «mal traité» n'a plus la disponibilité et la motivation nécessaires à l'exercice d'un métier exigeant. Nous osons croire que vous avez la même analyse...

Qu'attendons-nous de vous concrètement ?

Tout d'abord que soient respectées des règles simples et objectives pour le mouvement des IEN. Nous demandons que soit prise en compte prioritairement l'ancienneté de fonction, puis l'ancienneté générale des services. Nous souhaitons que le poids des critères sociaux (rapprochement de conjoint, par exemple) et de santé fassent l'objet d'un barème précis. Nous affirmons que la formation initiale et continue permet à tout IEN d'occuper n'importe quel poste. La souplesse dont le ministère nous demande de faire preuve en permanence pour nous adapter à de nouvelles missions nous donne, à l'évidence, la capacité de nous adapter à toute nouvelle

fonction. Dès lors, le profil d'un poste deviendrait une indication qui permettrait à tout candidat de postuler en toute connaissance de cause.

Ensuite, nous vous demandons d'être attentive aux abus dont nous faisons parfois l'objet. Certains supérieurs hiérarchiques, que nous avons dénoncés par ailleurs, ont une fâcheuse tendance à se comporter comme des despotes au petit pied. Nous avons besoin de votre arbitrage et attendons que vous interveniez fermement quand l'abus d'autorité est manifeste. Nous avons dit récemment que nous ne contestons pas l'autorité mais que son exercice ne souffrait pas la médiocrité, nous le répétons solennellement devant vous.

En ce qui concerne nos collègues en formation, nous souhaitons que soient revues les procédures d'affectation. Nous pensons qu'il serait préférable que les futurs inspecteurs soient pré-affectés lors de leur recrutement. Cette

Sommaire

Agenda	page 2
Liste d'aptitude IA-IPR 99	page 2
CAPN du 23 juin 1999	page 3
Mouvement IEN 99	page 4
Liste d'aptitude IEN 99	page 4
Affectation des stagiaires IEN	page 5
Audience LAFORET	page 6
Colloque de LILLE	page 7
Charte Enseignement professionnel	page 8
Langues régionales	page 11
Rapport COLMOU	page 12

mesure leur permettrait d'aborder plus sereinement leur conversion professionnelle. Plus globalement, il nous semble urgent de réfléchir aux conditions de recrutement et de formation des inspecteurs.

Nous souhaitons que vous interveniez fermement auprès de nos ministres pour que soient résorbés au plus vite les postes vacants par la mise en place d'un recrutement exceptionnel.

Pour finir, nous sollicitons votre soutien pour que les missions et les compétences des inspecteurs soient enfin reconnues et dignement rétribuées. La réponse des

ministres à des questions écrites déposées par des parlementaires relève, pour nous, de la provocation. Devons-nous nous féliciter, comme nous le suggère cette réponse, d'être " aussi bien, et parfois même, mieux payés que des enseignants " ? Nous sommes dévoués au service public, c'est une chose entendue, mais ne comptez pas sur nous pour être serviles !

Vous le voyez, Madame la Directrice, nous sommes victimes de bien des injustices. Nous avons besoin de votre aide et la sollicitons. Nous vous remercions de nous avoir écouté... et espérons que vous nous avez entendus.

Mouvement 1999

Premier degré

M. BENARD Joachim	SAINT PAUL I (Réunion)
M. BERNARD Patrick	PARIS XXVIII (Seine)
M. BOUCHERIE Dominique	VENCE (Alpes Maritimes)
M. BROUET Alain	SAINT MAXIMIN (Var)
M. CHARASY Bernard	NEVERS-DECIZE (Nièvre)
M. CONVERSAT Michel	SARTENE (Corse du Sud)
M. CORRE Jack	SAINT BENOIT (Réunion)
M. DA SILVA Jean-Marc	PERPIGNAN CENTRE ADJ IA (Pyrénées Orientales)
Mme DE HENAU Simone	PROVINS (Seine et Marne)
M. DESVIGNES Jacques	CHENOVE (Côte d'Or)
M. DUBOIS Philippe	SAINT ANDRE DE CUBZAC (Gironde)
M. DUVAL Daniel	OLORON Ste MARIE (Pyrénées Atlantiques)
M. FONROSE Gérard	7ème circonscription Nelle CALEDONIE
M. FOURNIER Jean-Claude	3ème circonscription Nelle CALEDONIE
M. GANDOIS Patrice	LES ARCS AIS DE L'EST (Var)
Mme GILLE Anne-Marie	LE PLESSIS-ROBINSON + IUFM (Hauts de Seine)
Mme GOHIER Joëlle	BRUNOY (Essonne)
Mme GROSSE Agnès	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (Haute Garonne)
M. HERRERA Jean-Marie	GAP ADJ IA + AIS + EMBRUN (Hautes Alpes)
M. KERFOURN Patrick	AJACCIO II + AIS (Corse du Sud)
M. KIGHELMAN Henri	BONNEVILLE + Classes de découverte (Haute Savoie)
M. MARCANGELI Antoine	VITROLLES (Bouches du Rhône)
M. MARCHAL Jacques	POMPEY (Meurthe et Moselle)
M. MARTINEZ Christian	PARIS XXII (Seine)
M. MARTINEZ Richard	ANNEMASSE I (Haute Savoie)
M. MILLANGUE Olivier	BORDEAUX ADJ IA (Gironde)
Mme MONTELS Brigitte	POITIERS III (Vienne)
Mme PETREAUULT Françoise	DIJON ADJ IA (Côte d'Or)
M. PFEIFFER Jean-Pierre	SAINT MAX (Meurthe et Moselle)
Mme PLOUVIN Marie-Aimée	CALAIS II (Pas de Calais)
Mme PRAGNERE Henriette	PAU V (Pyrénées Atlantiques)
M. ROUJAS Robert	TORCY (Seine et Marne)
M. ROUX Michel	GARDANNE (Bouches du Rhône)
M. SAMZUN Thierry	LORMONT (Gironde)
M. SIMONET Claude	LAVAL VILLE ADJ IA (Mayenne)
M. WALLON Didier	BOBIGNY ADJ IA (Seine Saint Denis)

Liste d'aptitude IEN 1999

Spécialité	NOM Prénom	Académie d'origine
STI	M. le GOUIC-MARTUN Gilbert	Versailles
STI arts app.	M. RIOT-SARCEY Jean	Lyon
Eco. gestion	M. JANDOT André	Besançon
Histoire	M. DUPONT Jean	Créteil
Anglais	Mme GUILLOSOU Françoise	Rouen
IO	Mme DESCLAUX Agnès	Adm. centrale
IO	Mme HENOQUE Maryse	Paris
IO	Mme LHERMITTE Andrée	Rennes
1er degré	M. ALBERTINI Roch	Corse
1er degré	M. CALLIS Jacques	Montpellier
1er degré	M. CHASSAGNE Henri	Limoges
1er degré	M. COCQ Bertrand	A.E.F.E.
1er degré	M. DALET Max	Martinique
1er degré	Mme DARAGON Evelyne	Dijon
1er degré	Mme DURAND Annick	Besançon
1er degré	M. FRIEH René	Strasbourg
1er degré	M. GUIADEUR Jean-Charles	Nantes
1er degré	Mme GUYO Denise	Lille
1er degré	Mme LEFRANCOIS Joseline	Poitiers
1er degré	M. LESTIEVENT Philippe	Orléans Tours
1er degré	Mme LIMIDO Joselyne	Aix-Marseille
1er degré	M. TODESCHINI Jean-Marc	Anciens combattants
1er degré	Mme WERTS Thérèse	Amiens
1er degré	Mme ZABLOT Jocelyne	Créteil

Liste complémentaire

1er degré	Mme Le GOFF Jocelyne	Créteil
1er degré	M. LAGAUTRIERE Jean-Marie	Orléans Tours
1er degré	M. MOUNY Jean-Claude	Reims
1er degré	M. MARONE Jean-Louis	Grenoble
I.O.	M. DOUCET Claude	Clermont-Ferrand

Enseignement technique

Mme BENOIT-MERVANT Catherine	CRETEIL (Lettres)
M. GOUEYTES Michel	GUYANE (STI)

Information et orientation

Mme MOZZI-RAVEL Annie	POITIERS (Dronisep)
-----------------------	---------------------

Première analyse : profil abusif ...

A l'issue des opérations de mouvement, nous sommes amenés à faire un certain nombre de constats et à émettre quelques propositions qui seront débattues au sein de nos instances syndicales pour améliorer le dispositif, et surtout pour éviter le sentiment d'injustice qui frappe nos collègues déçus de ne pouvoir obtenir un poste correspondant à leurs vœux.

Il semble qu'il y ait un rejet massif du concept de "profil" comme instrument de sélection des candidats. Il est clair que la formation dont nous bénéficions, l'expérience que nous acquérons sur le terrain, l'adaptation dont nous devons faire preuve du fait des multiples demandes

de l'institution à notre égard, nous donnent les compétences nécessaires pour exercer sur n'importe quel type de poste. Nous avons souvent obtenu de nos interlocuteurs que soient reconsidérées des situations de sélection que nous considérons comme abusives... pas toutes malheureusement. Nous avons insisté à plusieurs reprises pour indiquer que nous n'étions pas opposés au principe du "profil", mais à l'utilisation qui en est faite aujourd'hui. Le profil qui nous paraît pertinent est celui du poste, pas celui du candidat.

Il semble que nous ne soyons pas compris, dès lors, et pour lever toute

ambiguïté, nous demandons que seuls les postes en IUFM et ceux d'adjoints auprès des IA DSDEN soient qualifiés de "postes à profil". Dans tous les autres cas, nous affirmons que tout IEN est susceptible d'être affecté sur n'importe quel poste, quelles qu'en soient les caractéristiques.

Il est clair que sur cette question notre position est très éloignée de celle de l'administration et qu'il conviendra de défendre le point de vue des IEN syndiqués au SI.EN-Fen très en amont du prochain mouvement.

P. ROUMAGNAC

Affectation des stagiaires

Enseignement technique

M. ALLAMAND Alain	STI - Rouen
M. BERGHEAUD Jean-Pierre	STI - Créteil
Mme BERNARDELLI Marie-José	STI - Versailles
M. DELORMEL Jacques	STI - Amiens
M. FELICITE Christian	STI - Clermont-Ferrand
M. GUERY André	STI - Nancy-Metz
M. LEFAUX Frédéric	STI - Rouen
M. LEGRAND Francis	STI - Lille
M. MAITREHENRI Daniel	STI - Nantes
POJOLAT Claude	STI - Clermont-Ferrand
PROSPER Dominique	STI - Orléans-Tours
M. RANGUIS Lucien	STI - Grenoble
M. SOLIGNAC Marc	STI - Versailles
M. TRICOIRE Yvon	STI - Nantes
Mme COUPERT Gisèle	STI arts appliqués - Créteil
Mme MORVAN Joëlle	SBSSA - Rennes
Mme PIERRE Nicole	SBSSA - Créteil
M. BRETENIERE Joël	Formation continue - Créteil
M. DIRY Jean-Charles	Eco. gestion - Besançon
M. PUIGDEMONT Gérard	Eco. gestion - Versailles
M. THOMAS Daniel	Eco. gestion - Bordeaux
Mme PINEL Françoise	Eco. gestion - Rouen
MENANT Dominique	Eco. gestion - Bordeaux
Mme VIBERT Yvonne	Eco. gestion - Lyon
Mme VAUCHER Brigitte	Lettres - Créteil
M. VAAST Pierre	Lettres - Lille

Information et orientation

Mme BIDOT Hélène	IA Haute-Vienne - Limoges
BOLLOTTE Daniel	IA des Deux-Sèvres - Niort
GRESSIER Marie-Paule	IA du Pas-de-Calais - Arras
GUINCESTRE Marie-Claude	IA de l'Orne - Alençon
LEMARCHAND Françoise	DRONISEP de Paris
RUIZ Denis	IA de l'Allier - Moulins
ROSIER Fernand	IA du Lot - Cahors
ROUZIC Raymonde	IA de la Loire-Atlantique - Nantes
SAUZEDE Jean-Paul	IA de Haute-Loire - Le Puy

Premier degré

M. BERNARDET Henri	ROMANS (Drôme)
Mme BETTON Christine	GAP (Hautes Alpes)
M. BLACHE Pierre	ARDECHE NORD (Ardèche)
Mme BONNEVIE Agnès	BAUGE (Maine et Loire)
M. BONVARLET Philippe	ANGOULEME II + AIS (Charente)
M. BOUSQUET Gilles	VILLENEUVE SUR LOT (Lot et Garonne)
M. BOVYN Olivier	COMBOURG (Ille et Vilaine)
M. BOYER Dominique	JONZAC (Charente maritime)
Mme BRARE Marylène	AMIENS V (Somme)
Mme BUIILLARD Claude	LE MANS III (ZEP) (Sarthe)
Mme CABUS Chantal	SAINT AVOLD SUD (Moselle)
M. CALUEBA Serge	NARBONNE I (Aude)
M. CAYRE Patrice	DOROGNE NORD (Dordogne)
Mme CHOUVET Françoise	MARVEJOLS (Lozère)
Mme COTTY Françoise	PONTIVY (Morbihan)
Mme COUTURIER Maryse	MONTLUCON I (Allier)
Mme CRESPIEN Marie-Annick	ORLEANS NORD OUEST (Loiret)
M. DETCHARD Frédéric	AUCH II + AIS (Gers)
M. DEVIDAL Michel	CHALONS SUR SAONE II (Saône et Loire)
M. DUPONT Erik	SAINT LO III (Manche)
M. FONTAINE Patrick	CERGY-SAINT CHRISTOPHE (Val d'Oise)
M. GACHET Pierre-François	JUVISY SUR ORGE (Essonne)
Mme GIEN Annette	NEVERS-COSNE (Nièvre)
M. GONNET Michel	VOUZIERES (Ardennes)
M. GUILLERY Michel	PLOERMEL (Morbihan)
Mme HEBRARD Marie-Christine	AULNAY SOUS BOIS I (Seine Saint Denis)
M. HUQUET Daniel	CHAMPS SUR MARNE (Seine et Marne)
M. JAVERLHAC Serge	CHAMPIGNY I (Val de Marne)
Mme JHIGAI Anne-Marie	ILES DU NORD (Guadeloupe)
M. KARAS Dominique	SAINT JULIEN (Aube)
M. KOKOT Henri	HERBLAY (Val d'Oise)
Mme LANGRADE Florence	STAINS (Seine Saint Denis)
M. LEDUC Jean-Louis	LE MANS V + AIS (Sarthe)

Suite page 10

Le Doyen LAFORET a reçu une délégation du SI.EN-FEN (Marie-Paule COLLET, Francine GROSBRAS et Patrick ROUMAGNAC) sur le thème de l'Institut des Hautes Etudes de l'Education nationale. Cette audience nous a permis de mieux connaître le point de vue de M. LAFORET ; elle a aussi été

l'occasion pour nous de rappeler notre attachement à un corps unique d'inspection aux missions diversifiées qui serait parfaitement compatible avec le dispositif de formation évoqué.

Il nous semble, en outre, utile de redire notre souhait de voir redéfinies les conditions d'accès aux fonctions d'inspecteur. Le con-

grès de CRETEIL fixait dans une motion la nécessité de revoir les formes du concours en intégrant une épreuve écrite anonymée, seul garant selon nous de la qualité et de l'objectivité du recrutement.

Nous avons encore souligné le souhait de nos collègues stagiaires qui préféreraient être pré-affectés avant la formation, ce qui éviterait des stress inutiles et leur permettrait de mieux se concentrer sur la préparation à leur futur métier. Précisons du reste que nous avons évoqué cette possibi-

lité avec Mme GILLE, directrice de la DPATE, et qu'il a été convenu que cette question soit traitée l'année prochaine dans le cadre d'un groupe de travail.

Dans le compte rendu ci-après, nous nous contentons de rapporter, le plus fidèlement possible, la pensée du Doyen LAFORET. Nous appelons tous les inspecteurs syndiqués au SI.EN à débattre localement de ces orientations et à faire remonter leurs réactions par les responsables académiques lors du Conseil syndical.

Audience du 15 juin 1999

auprès de Monsieur l'Inspecteur Général LAFORET

Projet de création de l'Institut des Hautes Etudes de l'Education Nationale

Objectifs

- Donner une formation de haut niveau à tous les cadres de l'Education nationale et à toutes les personnes qui ont des responsabilités dans la formation et l'éducation ;
- accueillir des personnalités d'autres pays ;
- être un lieu de réflexion, d'analyse de fond, où, en se saisissant des " problèmes " on dispense une formation plus " problématique " que " didactique " ;
- être un vivier de réflexion, d'analyses, de propositions et, au delà de la production intellectuelle, un vivier de personnes ressources ;
- être un lieu d'échanges et une vitrine pour l'encadrement de l'Education nationale tant en France qu'à l'étranger.

Les caractéristiques de la formation

- La formation doit être de haut niveau. Elle s'adresse à des personnes expérimentées dans un métier et doit être suffisamment individualisée pour s'enraciner dans l'expérience, les connaissances et les compétences des participants, et cependant, elle doit donner une culture commune d'encadrement ;

- elle doit apporter des connaissances sur le système éducatif, l'enseignement, l'éducation : faire connaître et comprendre ce qui existe ; mais elle doit aussi être stimulante. Elle formera des cadres qui rempliront les missions dont ils seront chargés et qui feront évoluer ces missions ;
- elle est donc le lieu où formation initiale et continue se complètent et où transmission de savoir et prospective se conjuguent ;
- elle prendra exemple sur les formations de cadres qui existent : ENA, Agriculture, Défense, Affaires étrangères...
- Elle utilisera, avec ouverture et souplesse, toutes les ressources internes et extérieures à l'Education nationale : en invitant les " meilleurs " intervenants et en organisant leurs interventions de façon participative pour que la richesse en soit cumulée.

Le public

- L'Institut des hautes études de l'Education nationale aura pour mission d'accueillir dans un même lieu, et pour des formations communes :
- les cadres de l'Education nationale : corps d'inspec-

tion, chefs d'établissement, directeurs d'administration centrale, chefs de services, directeurs de grandes écoles, présidents d'université ... ;

- les responsables de l'éducation et de la formation des collectivités territoriales (conseils généraux, conseils régionaux), des groupements de branches professionnelles ou de grandes entreprises, des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves, ...

- des responsables de formation dispensée dans des organismes extérieurs à l'Education nationale ;
- des personnalités étrangères ;
- des journalistes, etc....

La création de l'Institut des hautes études de l'Education nationale

Les propositions s'appuient sur l'analyse des formations existantes, en particulier le centre de Poitiers (ESPEMEN) et les nombreuses formations ponctuelles (stages) proposées aux cadres de l'Education nationale. Des contacts ont été pris avec l'ENA, des universités, pour qu'ils collaborent à cet institut.

L'institut accueillerait l'ensemble des cadres de l'Education nationale, ainsi que des responsables de l'éducation et de la formation d'autres organismes ou de pays étranger. Le public potentiel serait d'environ 20 000 personnes.

Il n'est pas souhaitable de diviser l'encadrement de l'Education nationale en plusieurs catégories, mais au contraire, il est bon de les réunir dans un même lieu pour des formations communes.

- La formation initiale de ces cadres, regroupés au sein de la même entité s'oriente suivant trois plans :

- Formation sur la fonction publique en général ;
- Formation sur l'Education nationale : connaissance de tout le système éducatif et de la politique du ministre ;
- Formation spécifique correspondant au secteur dans lequel le cadre est engagé et au métier qu'il va exercer.

Dans chacun de ces trois plans, l'institut apporte une formation de haut niveau donnant une culture commune et une analyse des problèmes stimulant la réflexion plus que l'imitation.

Les avantages attendus

D'une formation de haut niveau dans ces trois axes :

- possibilité de mobilité professionnelle (géographique et fonctionnelle), au sein de l'Education nationale et dans d'autres services de l'Etat ;
- compréhension en profondeur de la politique menée par le ministre et capacité à la faire comprendre et appliquer.

D'un " mixage " des publics :

- préparer les cadres à l'exercice de missions nouvelles ;
- ouverture du domaine d'activités de chaque cadre : mise en perspective de son propre métier avec les fonctions exercées par d'autres dans le domaine de l'Education.

De la participation d'autres organismes : ENA, Universités :

- possibilité de validation des formations dispensées ;
- possibilité d'intégration de ces formations validées dans un cursus universitaire (Doctorat, diplôme universitaire).

De l'accueil des personnalités extérieures à l'Education nationale, françaises et étrangères :

- possibilité de créer un vivier de recherches sur l'éducation ;
- création d'une " vitrine " de l'Education.

Le statut de cet institut est à préciser : établissement public, service à compétence nationale... ainsi que l'organisation et la répartition des différentes fonctions (pédagogie, gestion des stagiaires, calendrier des formations...).

Francine GROSBAS

SI.EN-FEN Académie de LILLE

L'Inspecteur du 21^{ème} siècle

Colloque inter académique — IUFM DOUAI / 9 octobre 1999

Projet de programme

8 h 30 Accueil des participants, salle des conférences, rue d'Arras, DOUAI
Remise d'un dossier : programme, contributions écrites

9 h / 9 h 30 **Accueil : Alain NATALI**, maître de conférences, directeur du centre IUFM de DOUAI
Introduction : Jean-Paul ROUX, Secrétaire général de la FEN

9 h 30 / 12 h 30 Tables rondes animées par **Patrick ROUMAGNAC**, Secrétaire général du SI.EN-FEN.

Chaque table ronde comprendra un court exposé introductif (10 minutes), quatre ou cinq témoignages (5 minutes), un débat sur la base de questions écrites transmises à un médiateur qui les synthétisera.

9 h 30 / 11 h **Table ronde 1 : collégialité et territoire**

- Quelle taille optimale pour la cohérence d'un secteur géographique, la complémentarité et la continuité de l'action des inspecteurs ?
- Quelle organisation pour éviter la multiplication des échelons hiérarchiques, organiser les ressources humaines, responsabiliser les acteurs du système ?
- Quelles relations entre les diverses catégories d'inspecteurs sur un territoire (travail d'équipe, partage des tâches) ?

- Quelles relations entre inspecteurs et directeurs / chefs d'établissement ?

Introduction : Claude PAIR, ancien recteur de l'académie

Témoignage 1 : Jean-Marc PETIT, IEN AIS, membre du B.N.

Témoignage 2 : un IEN I.O. (?)

Témoignage 3 : Philippe TOURNIER, proviseur, responsable académique du SNPDEN

Témoignage 4 : Renée HASIAK, IEN ET, membre du B.N.

Témoignage 5 : Marius JANKOWIAK, professeur d'école, S.E./FEN Nord

11 h / 12 h 30 **Table ronde 2 : missions, démarches, critères, outils**

- Quelles articulations entre inspection individuelle et évaluation d'établissement ?
- Quels rapports entre inspections et évaluation des politiques nationales et du projet académique ?
- Quels indicateurs pour éviter la profusion de formalisme ?
- Quelle relation entre évaluateur et évalué ?
- Quel rapport entre évaluation, animation et formation ?

Introduction : Francis DANVERS, psychologue, maître de conférences, LILLE III

Témoignage 1 : Daniel GRUSZCZYNSKI, professeur de collège

Témoignage 2 : Yves GOEPFERT, IEN

Témoignage 3 : un IA-IPR (?)

Témoignage 4 : un enseignant sortant d'IUFM (?)

Témoignage 5 : Alain MOUCHOUX, Secrétaire général du Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) (?)

12 h 30 / 13 h **Conclusion** : M. Jean-Claude FORTIER, recteur de l'académie de LILLE

13 h Apéritif offert par la ville de DOUAI - Déjeuner au restaurant de l'IUFM

(?) = attente de désignation ou de confirmation

Appel à contributions écrites

Une page dactylographiée 21x29 recto/verso au maximum, avec Nom, Prénom, fonction, N° de table ronde, sujet.

A transmettre avant le 15 septembre 1999 à :

Pierre FRACKOWIAK – SI.EN-FEN – 154, Place Dordain – 59553 CUINCY

Téléphone : 03 27 88 85 39

Télécopie : 03 27 08 01 46

Charte pour l'enseignement professionnel du XXIème siècle

Invité par le ministre de l'Education nationale, le SI.EN était représenté par son Secrétaire général à la conférence de presse pour le lancement du volet " Enseignement professionnel intégré " de la *Charte pour l'Enseignement professionnel du XXIème siècle*, le jeudi 24 juin à 9 H.

En préambule, le ministre déclare qu'il a découvert l'enseignement professionnel à son arrivée au ministère. Il souhaite valoriser cet enseignement qui est, pour lui, un des points forts du système éducatif français. Il souligne le talent et la compétence des professeurs et insiste sur les compétences acquises par les élèves formés dans cette structure. En atteste le fait qu'une proportion conséquente d'anciens élèves créent une entreprise – proportion supérieure à celle des autres instances d'enseignement.

La campagne de promotion à laquelle s'est associé Aimé JACQUET a contribué à valoriser l'image des filières professionnelles. Elle a suscité un tel engouement chez les jeunes qu'aujourd'hui, dans le Midi, la demande est plus forte que la capacité d'accueil. Il y a, dans cette région, un déficit d'enseignants.

Le succès de l'enseignement professionnel s'explique aussi par des éléments conjoncturels : le contexte économique favorable induit un accroissement des offres d'emploi et les élèves des lycées professionnels – recherchés et appréciés sur le marché du travail – trouvent aisément un emploi.

Plus personne ne conteste aujourd'hui ni la qualité des lycées professionnels, ni le rôle des entreprises de formation. Cette double convergence a conduit à l'élaboration de la charte pour l'enseignement professionnel. Cette charte sera mise en place progressivement. Il s'agit d'un texte non normatif faisant partie intégrante de la charte des lycées ; la spécificité de l'enseignement professionnel est évidemment reconnue, mais il n'est pas question de le séparer de la problématique globale du lycée.

La charte sera applicable à différents niveaux. Au niveau des établissements, elle concernera les personnels d'enseignement et ceux des entreprises ; à celui des régions, elle impliquera les recteurs et les partenaires économiques ; enfin, au niveau national, elle associera le ministère, les partenaires économiques

et sociaux ainsi que les diverses organisations professionnelles.

Le travail de conception et d'élaboration de la charte a impliqué de longues rencontres avec l'ensemble des syndicats représentatifs des personnels impliqués dans la formation professionnelle et des organisations professionnelles. Pilotée par A. GEISMAR, la préparation de la charte s'est nourrie de la table ronde dirigée par le Recteur MAROIS, ainsi que de la mission confiée au Recteur BLOCH.

Enseignement professionnel intégré ...

Le cœur de la charte est articulé autour de deux idées force : l'enseignement professionnel intégré et la nouvelle architecture des diplômes.

Le ministre récuse tout d'abord l'hypothèse selon laquelle les termes " d'enseignement professionnel intégré " seraient une manière détournée " pour parler d'alternance ". Il déclare avoir compris que l'hostilité des syndicats, opposés à l'alternance, n'était pas une simple querelle sémantique mais relevait d'une volonté de développer, avec l'entreprise, un partenariat de continuité et non de contiguïté. Sa réflexion sera menée en concertation avec les organisations syndicales.

Il est évident, aujourd'hui, que la mobilité et la capacité à s'adapter à de nouveaux contextes de production s'imposent aux futurs travailleurs. Il sera donc indispensable de disposer d'une solide formation générale de base. Le lycée professionnel relève à part entière de l'Education nationale et doit ainsi dispenser à la fin une formation professionnelle et une formation générale prenant en compte l'accès à la culture. L'éducation civique, les activités artistiques et sportives feront partie des nouveaux programmes d'enseignement du lycée professionnel. L'enseignement de la philosophie, qui fait actuellement l'objet d'expérimentations locales, pourrait être développé.

Articulation étroite avec l'entreprise...

Les périodes en entreprise seront fixées de manière contractuelle, au cas par cas, et devront prendre en compte les souhaits et les besoins des élèves.

C'est par une articulation étroite entre le lycée professionnel et l'entreprise que la charte prendra son sens. Ces relations intensifiées nécessiteront que les futurs enseignants soient formés pour développer des partenariats avec les entreprises. Des stages en entreprise seront donc obligatoires pour les professeurs d'enseignement professionnel ; à brève échéance ils devraient aussi pouvoir être proposés à tous les professeurs. Ceci permettrait à tous les enseignants de mieux connaître les réalités actuelles de l'entreprise ; ils disposeraient ainsi d'un référent plus fiable pour prévoir l'orientation des élèves. Cette ouverture de la formation des enseignants vers les entreprises sera concrétisée dans le cadre d'une prochaine réforme des IUFM.

L'idée d'un contrat pédagogique passé entre l'élève, l'établissement scolaire et l'entreprise impose que la validation de la formation soit prononcée par un jury mixte. Ceci sera réalisé dans le respect d'un cadrage national, mais le dispositif devra rester suffisamment souple pour prendre en compte les caractéristiques spécifiques de chaque métier.

Les diplômes professionnels seront renouvelés en intégrant systématiquement la validation diplômante des acquis professionnels. Il deviendra donc légitime de parler de formation professionnelle initiale et continue.

Il n'y aura pas de remise en question des référentiels des diplômes, mais il faudra que soient clarifiés les rôles respectifs du CAP et du BEP. L'étude de la dualité de ces deux diplômes sera menée branche par branche. Il conviendra aussi de transformer l'architecture des certifications pour les adultes.

Les grandes orientations

- le partenariat accru avec les branches professionnelles sera facilité par la mise en place de coordonnateurs dont le rôle sera de faire le lien avec les milieux économiques. Ces coordinations se situent à deux niveaux : celui de l'établissement et celui de l'académie.
- Des plates-formes techniques et économiques seront mises en place dans le cadre des U3M. Ceci permettra de disposer d'une base légale pour le développement de formes contractuelles impliquant l'Etat et l'entreprise.
- L'émergence de projets pluridisciplinaires susceptibles de développer la créativité des élèves sera facilitée. Ces projets seront aussi l'occasion de mieux identifier les difficultés scolaires des élèves et, ainsi, de prévoir des plans de remédiation.
- Le métier d'enseignant professionnel est amené à évoluer ; des discussions à venir devraient permettre de dépasser la distinction actuelle entre enseignement théorique et pratique.
- Le statut des élèves doit faire l'objet d'une réflexion. Jeunes adultes, leurs situations et leurs aspirations sont plus proches de celles des étudiants que de celles des élèves du collège.

Un colloque sur l'enseignement professionnel aura lieu à Lille à l'automne prochain ; il sera clôturé par le Premier ministre, ce qui illustrera l'importance que l'Etat accorde à ce dossier.

Les mesures complémentaires

- un Conseil Education / Economie / Emploi (pour les branchés écrire : E3 et dire "E cube ") sera mis en place avec des représentants du ministère de l'Education nationale, de l'Economie et des Finances ainsi que de la Solidarité et de l'Emploi. Ce conseil étudiera le marché de l'emploi pour éclairer les évolutions de l'offre éducative professionnelle.
- Dès la rentrée scolaire de septembre 1999, des coordonnateurs seront installés dans leurs nouvelles fonctions. Il s'agira d'emplois à plein temps qui seront rattachés à des bassins d'éducation. Cette mesure est l'occasion de réaffirmer la nécessité de mettre en place ces bas-

sins d'éducation qui devront coordonner l'ensemble des établissements d'un secteur identifié.

- A partir de la rentrée scolaire, les commissions paritaires consultatives auront à débattre et à étudier la rénovation des diplômés professionnels et celle des programmes d'enseignement. Il est bon, du reste, de rappeler que cette dernière doit être une préoccupation permanente pour s'adapter aux évolutions constantes des différentes professions.

- Très rapidement, des colloques académiques permettront de sensibiliser les acteurs locaux aux évolutions induites par la charte.

- D'ici quelques jours débiteront des rencontres avec les diverses organisations syndicales sur la ré-organisation du temps de travail des professeurs de l'enseignement professionnel.

Patrick ROUMAGNAC

A l'issue de cette présentation, le ministre de l'Education nationale a répondu à des questions posées par la presse.

Q : La loi Giraud, qui a confié aux Régions l'enseignement professionnel, est-elle une mauvaise loi ?

R : Certaines conséquences de la loi Giraud posent problème. Ainsi, il apparaît aujourd'hui que de nombreux GRETA, qui sont pourtant une structure performante et adaptée, sont en difficulté et ce n'est pas normal. L'Etat doit continuer à assumer son rôle de coordonnateur pour l'enseignement professionnel, tout en inscrivant ce dernier dans un cadre académique.

Q : Comment les présidents de Région apprécient-ils la charte ?

R : L'accueil est globalement favorable. Ils sont particulièrement satisfaits de l'évolution des plates-formes économiques et de la mise en place des coordonnateurs qui seront des interlocuteurs précieux.

Q : Quelles seront les nouvelles responsabilités de l'entreprise dans le domaine pédagogique ?

R : Rien de strict ne peut être précisé en ce domaine car ce serait contradictoire avec l'esprit de la charte. Toutes les études devront être menées au cas par cas dans le cadre d'un dialogue entre les lycées professionnels et les entreprises.

Q : Les négociations relatives au service des enseignants risquent-elles d'être difficiles ?

R : Toute la phase d'élaboration de la charte a été marquée par d'intenses échanges avec les organisations syndicales. Les débats n'étaient pas conflictuels, ils n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'échos dans la presse. Le même principe de consultations approfondies prévaudra pour préciser le service des enseignants. Quelques points ont d'ores et déjà été évoqués comme le fait d'inclure les séjours en entreprise des enseignants dans leur temps de travail ; il pourrait en être de même du temps que ces enseignants consacraient à l'information des collègues pour que ces derniers s'orientent en toute connaissance de cause. L'enseignement professionnel est encore mal connu et médiocrement apprécié ; c'est injuste et cela doit changer ; pour ce faire, une bonne information est capitale.

Q : Que pensez-vous de la proposition du Recteur FORESTIER de faire glisser les bacs " techno " vers les bacs " pro " ?

R : L'enseignement technologique est actuellement dans une situation délicate et souffre de ne pas être clairement défini. Il serait prématuré de statuer sur l'enseignement technologique ; il semble préférable de laisser passer un peu de temps pour voir ce que seront les réactions des élèves et de leurs familles. Une des possibilités envisageables serait de reconnaître la technologie comme un élément important de la connaissance et de la faire entrer ainsi, sous diverses formes, aussi bien dans le cursus général que professionnel.

Q : Le manque de places est-il un problème récurrent dans les lycées d'enseignement professionnel ?

R : Non. Au plan national, il serait possible d'accueillir 30% d'élèves de plus dans les lycées professionnels. Le manque de places constaté aujourd'hui dans le Midi s'explique par les choix politiques locaux. En effet, la Région Languedoc-Roussillon est la dernière de France en matière d'équipements et en nombre de lycées professionnels...

Charte pour l'enseignement professionnel du XXIème siècle

La version définitive de la charte pour l'enseignement professionnel du XXIème siècle a été présentée par le ministre Claude ALLEGRE lors d'une conférence de presse donnée le 24 juin, manifestation à laquelle le SI.EN-FEN était convié et a été représenté par son Secrétaire général.

Cette ultime version fait apparaître quelques modifications : tout d'abord, des précisions sont apportées sur le sens de l'expression " enseignement intégré " ; le ministère semble rencontrer des difficultés à vouloir remplacer l'expression " *alternance sous statut scolaire* " par " *enseignement intégré* " (cf. article bulletin n° 57 de mai).

Enfin, l'essentiel des ajouts porte sur les projets disciplinaires à caractère professionnel. La réalisation du projet pourra porter sur la durée complète de la formation sauf en BEP où le projet n'interviendra qu'à partir de la seconde année. Contrairement à ce qui était annoncé dans les versions précédentes, l'enseignement modulaire sera maintenu en 1^{ère} année de BEP ; par contre, il sera remplacé par les projets disciplinaires en seconde année.

Pour ce qui est des stages en entreprise dans le secteur tertiaire, leur durée ne devrait pas excéder trois semaines. Cette proposition peut aisément se comprendre par rapport au secteur de la Bureautique mais ne peut être satisfaisante dans d'autres secteurs tels que la vente ou l'hôtellerie. Une discussion en CPC et avec les partenaires des lycées professionnels doit être entamée.

Quant aux missions des coordonnateurs académiques, des précisions sont apportées ; ils devraient analyser les relations régionales existant entre formation et emploi, coordonner l'action académique vis-à-vis des instances régionales et des organisations économiques et sociales et les mettre en relation avec les établissements concernés. Par contre, aucune précision n'est donnée par rapport aux coordonnateurs des établissements, notamment ceux du secteur tertiaire.

En ce qui concerne les examens, la date de début doit être retardée ; nous ne pouvons que souscrire à cette proposition dès lors que l'objectif est de permettre une meilleure utilisation de l'année scolaire ; cependant, il convient de s'interroger et de proposer rapidement des solutions permettant aux professeurs de lycée de ne plus être sollicités dès le début du mois de mai pour interroger des candidats issus, notamment, d'établissements privés hors contrat et pas concernés par le contrôle en cours de formation (pour certains diplômes, 80% des candidats sont issus de ces établissements).

Pour ce qui est de l'enseignement général, l'organisation de l'aide aux élèves devra être inscrite dans le projet d'établissement ce qui devrait permettre d'aider les élèves dont les plus fréquentes difficultés sont ressenties dans ce domaine. Enfin, ce texte annonce la poursuite d'expérimentations de l'enseignement de la philosophie avant d'en tirer un bilan.

Cette charte ne contient pas d'éléments sur les services des enseignants ; un groupe de travail doit être installé prochainement. De même, un colloque national sur l'enseignement professionnel est prévu pour le début de la prochaine année scolaire.

Marie-Paule COLLET
le 24 juin 1999

CAPN du 23 juin - Affectation des stagiaires - Premier degré (suite de la page 5)

M. LE MERCIER Frédéric
Mme LE THANH Sabrina
M. LEVEQUE Bertrand
Mme MERCIER Martine
Mme MISERY Françoise
M. MITTET Philippe

M. MONSAURET Michel
M. MOREL Daniel
M. MORGANO Christian
Mme MOULAT Anne-Marie
M. MOULIN Michel
M. NACRY Alain
Mme NIQUET Pascale

M. PALENCIANO Pierre
Mme PERIE Noëlle

CREPY EN VALOIS (Oise)
MAURIAC (Cantal)
GUERET II + AIS (Creuse)
VERDUN (Meuse)
BESANCON IV (Doubs)
AUBERVILLIERS
(Seine Saint Denis)
AVESNES-LE QUESNOY (Nord)
FOIX RURAL (Ariège)
NYONS (Drôme)
CONDOM (Gers)
YSSINGEAUX (Haute Loire)
ARLES (Bouches du Rhône)
VILLIERS SUR MARNE + AIS
(Val-de-Marne)
COLOMBES II (Hauts de Seine)
SAVIGNY SUR ORGE (Essonne)

M. PILLUT Gérard
M. REGNIER Hervé
Mme ROQUES Marie-Ange
M. ROQUES Pierre
Mme ROUSSET Fabienne
M. SCHOBEL Brice
Mme TALAMONI Annie

Mme TALLEUX Nicole
M. TOUAHMIA Karim
Mme VAILLAT Michèle
Mme VANGEVAERDE

M. VILLEROT Jean
M. VINKLER Jean-Marc
Mme WIHLIDAL Liliane

SENS II (Yonne)
ORLEANS NORD (Loiret)
DAX-CHALOSSE (Landes)
SAINT GIRONS (Ariège)
DRAGUIGNAN (Var)
STRASBOURG VII (Bas Rhin)
ZEP MONTFERMEIL + MISSION
ZEP VILLE (Seine Saint Denis)
GONESSE (Val d'Oise)
THIERS (Puy de Dôme)
LONS LE SAUNIER II + AIS (Jura)
SAINT POL SUR TERNOISE
(Pas de Calais)
LAVOUR (Tarn)
BRIEY II (Meurthe-et-Moselle)
SARRE UNION (Bas Rhin)

Langues régionales

Dans le cadre de la commission pédagogique du Congrès 99, un groupe avait travaillé sur la question des langues régionales pour répondre à une demande de la FEN (voir FEN Hebdo n°655 du 26 février 1999) qui souhaitait alors préciser sa position dans l'éventualité de la signature par la France de la "Charte européenne des langues régionales et minoritaires".

Le texte ci-dessous est une contribution à ce débat portant principalement sur les conditions du développement d'enseignements bilingues en langue régionale. Il a été approuvé par le Bureau National lors de la réunion du 30 juin 1999.

Tout en tenant compte de la diversité des contextes sociaux, l'enseignement des langues régionales doit se référer aux principes fondamentaux de l'école :

- **Ecole publique** = école qui est au service des enfants, de leur développement intellectuel, social et affectif (et non au service d'une religion, d'une communauté, ou du sauvetage d'une langue en péril ...).

- **Ecole laïque** = école qui refuse de prendre en compte dans son organisation toute distinction qui serait liée à la religion, l'appartenance ethnique ou communautaire, les convictions politiques ou philosophiques.

- **Ecole républicaine** = école qui privilégie les valeurs de la République, c'est-à-dire qui donne priorité à ce qui rassemble les enfants qui vivent sur le territoire de la République.

PROPOSITIONS

1. - L'existence d'un bilinguisme en langue régionale à l'école publique doit répondre aux conditions impératives suivantes pour être compatible avec les valeurs de la République :

- que le bilinguisme soit dans la région une réalité linguistique et culturelle authentique ;

- que les programmes de référence soient les programmes nationaux ;

- que tous les enfants (ou leurs parents !) de l'école concernée soient volontaires pour bénéficier de cet enseignement bilingue (pour éviter tout phénomène d'exclusion) ;

- que pour l'enseignement bilingue les normes d'ouverture de classes soient les mêmes que celles des autres classes, dans le respect des règles d'élaboration de la carte scolaire.

2. - Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, seul l'enseignement d'initiation doit pouvoir être proposé à l'école publique, complété éventuellement par des actions optionnelles d'initiative locale en dehors du temps scolaire obligatoire.

3. - L'évaluation et le contrôle de l'enseignement bilingue relèvent du service public et impliquent un travail d'équipe entre un chargé de mission académique et l'inspecteur chargé de la circonscription.

Quelques repères pour situer le problème posé par l'enseignement bilingue en langue régionale.

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 prévoit dans son article 1er que «la formation dispensée aux élèves peut comprendre à tous les niveaux un enseignement de langues et cultures régionales.»

La possibilité d'un enseignement bilingue n'est pas inscrite dans la loi, mais dans une circulaire ministérielle du 7 avril 1995 qui précise que l'enseignement des langues régionales, en fonction de la demande exprimée, pourra prendre deux formes :

- un enseignement d'initiation d'une durée de 1 à 3 heures par semaine ;

- un enseignement bilingue à parité horaire en langue régionale et en langue française.

Pour l'enseignement bilingue, deux formules d'organisation sont évoquées :

- soit le même maître assure la totalité des enseignements, ce qui pose alors un problème d'exclusion pour les élèves qui ne souhaitent pas en bénéficier ;

- soit deux maîtres se partagent le temps d'enseignement, ce qui permet aux élèves non bilingues de rester avec le maître de français pendant le temps d'enseignement en langue régionale mais nécessite alors une attribution de moyens supplémentaires : ainsi une école bilingue à 4 classes a besoin de 6 postes d'enseignants.

Sans entrer dans le débat actuel sur les langues régionales dont les enjeux politiques dépassent très largement les aspects pédagogiques, on doit s'interroger sur les conditions de développement d'un enseignement bilingue au sein de l'école publique afin de prévenir tout risque d'exclusion, d'éviter toute attribution inégalitaire de moyens qui ne serait pas justifiée par les besoins des élèves et de préserver le rôle essentiel ainsi que l'identité forte de l'école publique.

Par ailleurs, dans certains départements, faute de maîtres volontaires pour assurer l'enseignement des langues régionales, on fait largement appel au recrutement de suppléants éventuels.

Comme pour les langues vivantes, il n'est pas acceptable que de tels enseignements se mettent en place s'ils ne sont pas assurés par des intervenants formés et compétents. Quelle que soit la demande «sociale», c'est l'exigence de qualité de l'école qui doit prévaloir.

Daniel GAUCHON

L'encadrement supérieur de la Fonction publique : vers l'égalité entre les hommes et les femmes

Le rapport Colmou : une réflexion complexe et utile

Dans le débat sur la parité, la publication du rapport d'Anne-Marie Colmou sur " *l'Encadrement supérieur de la Fonction publique : vers l'égalité entre les hommes et les femmes* " offre une contribution intéressante.

L'orientation prise par Madame Colmou est claire : elle affirme nettement la domination masculine dans l'encadrement de la Fonction publique. Bien sûr, il pourrait être répondu que ce problème ne concerne manifestement que la haute Fonction publique et que la notion de parité doit avant tout être débattue pour le plus grand nombre. L'argument peut être recevable à condition de ne pas oublier que les dirigeants d'une société sont à l'image de celle-ci et qu'ils participent, peu ou prou, à sa transformation. Il n'est donc ni innocent, ni inutile de traiter ce problème " par le haut " en pensant que la modification des mentalités doit aussi être celle des " élites ". Dire que les dirigeants de la société française sont avant tout des hommes est un truisme, c'est aussi un poids sociologique évident. Anne-Marie Colmou l'affronte avec détermination et pertinence. Dès lors, les propositions qu'elle énonce et qui découlent de sa réflexion incitent toutes à un équilibre à créer. Ce dernier, Madame Colmou le fonde à partir d'un réseau cohérent d'analyse de la situation des femmes dans la Fonction publique auquel elle adjoint des propositions concrètes. Pour la clarté du résumé, nous avons choisi d'extraire celles qui nous paraissent significatives.

- **Construire un état des lieux dans les trois fonction publiques.**

Pour éviter la formulation d'opinions ou d'avis sans fondement, Madame Colmou propose d'instaurer des statistiques sexuées. Cette simple indication permettrait une explication claire de la place des femmes dans les carrières et témoignerait efficacement de l'écart entre la réalité et les croyances exprimées.

- **Evaluer la politique de mixité de l'enseignement.**

Il s'agit de bousculer un principe admis qui veut que la mixité des années 70 ne pose aucun problème. Pourtant il n'est pas inintéressant, aujourd'hui, de s'interroger sur les conséquences de celle-ci. Madame Colmou invite à une réflexion complexe mais utile.

- **Féminiser les jurys de concours.**

Y- a- t- il un commentaire à faire ?

- **Des aides qualifiées pour favoriser l'organisation des tâches familiales.**

L'analyse est connue : les femmes ont le plus souvent un double métier. Celui - connu et reconnu - d'une profession sociale, celui, ignoré, de la vie familiale. Les possibilités d'y remédier sont aussi repérées : aides ménagères qualifiées, prise en charge financière,...

- **Une gestion des ressources humaines personnalisée et prévisionnelle.**

C'est une attente pour tous les fonctionnaires, qu'ils soient de la haute Fonction publique ou non. C'est un espoir pour les IEN. En revanche, il est certain que les femmes cumulent les obstacles : mobilité géographique pénalisante, mobilité fonctionnelle à améliorer... Pour pallier ce surcroît de difficultés, une gestion qui prévoit notamment les mutations, les postes à pourvoir, induirait une amélioration notable.

Comme nous pouvons le constater, le rapport de Madame Colmou construit un nouveau cadre pour la fonction publique. Les éléments concrets proposés tracent des objectifs précis. La réalisation de la parité, sans écarter la réflexion sur la nécessité de son existence, est ici cernée avec réalisme.

Yannick **TENNE**